

LE DEVOIR

LES ACTUALITÉS, samedi 9 décembre 2006, p. a3

Les écologistes parlent d'une faillite du régime forestier

Francoeur, Louis-Gilles

Le premier bilan de la productivité des forêts dévoilé hier par le forestier en chef, Pierre Levac, «confirme la faillite du régime forestier» québécois, ce qui rend impérative la création du poste de vérificateur des forêts, préconisée par la commission Coulombe.

C'est ainsi qu'a réagi hier Nature-Québec, qui qualifie de «rigoureux» et de «crédible» le premier calcul de la possibilité forestière (CPF) du forestier en chef. Mais Nature-Québec (ex-UQCN) constate avec surprise que le forestier a «pris la liberté» de modifier les règles de protection s'appliquant à certaines vieilles forêts, qu'il n'a pas soustrait du CPF les aires protégées que Québec s'est engagé à créer et qu'il «n'a pas pris le virage de la gestion écosystémique», une recommandation centrale de la commission Coulombe.

Le communiqué conjoint publié par dix groupes environnementaux hier, dont le WWF et le Réseau québécois des groupes écologistes, a aussi reproché au forestier de ne pas avoir intégré les aires protégées dans le CPF, ce qui aurait réduit le volume de coupes forestières possibles. Cela «vient de fermer la fenêtre d'opportunité» pour faire progresser le dossier, selon Daniel Groleau, du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement.

Chez Greenpeace, Méliissa Fillion, déclarait qu'«avant de déterminer ce qu'il laisse à l'industrie, Québec doit définir ce qu'il entend protéger» par de nouvelles aires.

D'autre part, Le Devoir a rejoint deux anciens membres de la commission Coulombe pour obtenir leurs réactions.

Pour André Bouchard, professeur de biologie à l'Université de Montréal, l'absence des aires protégées dans le CPF est «très préoccupant», tout comme l'omission de Québec d'instituer un registre officiel des territoires protégés du Québec, tel que prévu par la Loi sur la conservation du patrimoine naturel. Les chiffres du forestier confirment, ajoute André Bouchard, «que la forêt publique n'avait pas été aménagée selon le principe du développement durable» et qu'il y a lieu d'accélérer la transition vers une gestion écosystémique.

De son côté, l'ancien commissaire Éric Bauce, de l'Université Laval, regrette que le forestier en chef n'ait pas profité de ce nouveau départ pour amorcer une planification collée à la réalité des forêts en se débarrassant du logiciel Sylva pour passer à un autre, comme Woodstock ou Patchwork, tous deux testés avec succès par la commission

Coulombe et qui permettent une évaluation «spatiale» du potentiel forestier. L'ancien commissaire estime d'autre part qu'en voulant pousser les exploitants à aller récolter le bois des bandes riveraines ou de territoires difficiles comme dans les flancs abrupts des forêts, le forestier «réduit dans les faits la possibilité forestière car, pour des raisons de coûts, plusieurs n'iront pas chercher ce bois» si cette activité s'avère déficitaire sur le plan financier.

Lui aussi estime que les aires protégées auraient dû être immédiatement déduites du CPF, car autrement, dit-il, le problème est renvoyé au gouvernement, qui devra sabrer les allocations concédées aux exploitants, ce qui engendrera plus de résistance contre cette nécessaire réforme.

© 2006 *Le Devoir*. Tous droits réservés.